communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 JANVIER 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B023

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Politique de subvention en faveur des opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi - Versement du solde des subventions attribuées en 2008 au Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis, - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN- Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN- Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :
Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le - 9 FEV. 2011

Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture
Le -

communauté du
PAYS D'AIX

06_09

DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Insertion Emploi
06_09_DIRIE_210111

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : Monsieur Francis Taulan

Objet : **Développement économique - Politique de subvention en faveur des opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi - Versement du solde des subventions attribuées en 2008 au Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix**
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Au regard du projet proposé et dans le cadre de sa compétence Insertion et Emploi, la Communauté du Pays d'Aix soutient financièrement certaines de ces initiatives.
Dans le respect de nos engagements envers le Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix que nous subventionnons à ce titre, il convient de lui verser le solde des subventions votées en 2008 par le Conseil Communautaire.

Pour mémoire, je vous rappelle que les modalités de paiement des subventions supérieures à 10.000 € attribuées aux opérateurs mettant en oeuvre des actions « hors PLIE » sont les suivantes :

- Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;

- Le solde, imputé sur le budget de l'année N+1, est quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier (BQQF) de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA n'est pas réévaluée ;
A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En conséquence, après examen des BQQF produits -très tardivement- par le Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix au titre de ses actions 2008, il convient donc de lui verser les soldes suivants, qui seront donc exceptionnellement imputés sur le budget 2011 (et non 2009) :

Action	Montant voté en 2008	Acompte70 % Mandaté en 2008	Solde final à mandater en 2011
Plateforme d'intermédiation des services à la personne du Pays d'Aix	24.000	16.800	7.200
Mobilité des services à la personne du Pays d'Aix	20.000	14.000	6.000
TOTAL	44.000	30.800	13.200

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° 2008-B133 du 10 juin 2008 autorisant le versement des subventions attribuées au Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement des soldes de subventions attribuées en 2008 au Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix pour un montant total de 13.200 € prélevés sur les crédits de la CPA (service 8),
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90-6574 (service 8) qui présente les disponibilités suffisantes.

2011_B023

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Politique de subvention en faveur des opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi - Versement du solde des subventions attribuées en 2008 au Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI